














Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2015/2342(INI)
Procédure terminée	
Gérer les flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union	
Sujet	
6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		01/02/2016
		 DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA Agustín	01/02/2016
		 VALENCIANO Elena	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 GABRIEL Mariya	
		 GUERRERO SALOM Enrique	
		 BASHIR Amjad	
		 LUCKE Bernd	
		 VAUTMANS Hilde	
		 VÄYRYNEN Paavo	
		 HAUTALA Heidi	
		 LOCHBIHLER Barbara	
		 CASTALDO Fabio Massimo	
		 CORRAO Ignazio	
		 BAY Nicolas	

DEVE Développement

Commission pour avis

Rapporteur(e) pour avis

Date de nomination

BUDG Budgets


03/12/2015

S&D

[VIOTTI Daniele](#)

LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures

Événements clés

09/09/2015	Publication du document de base non-législatif	JOIN(2015)0040	Résumé
21/01/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/2016	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
31/01/2017	Vote en commission		
22/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0045/2017	Résumé
04/04/2017	Débat en plénière		
05/04/2017	Résultat du vote au parlement		
05/04/2017	Décision du Parlement	T8-0124/2017	Résumé
05/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2342(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ19/8/05379

Portail de documentation

Document de base non législatif		JOIN(2015)0040	09/09/2015	ECHR	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE589.425	29/09/2016	EP	
Amendements déposés en commission		PE592.248	20/10/2016	EP	
Amendements déposés en commission		PE592.288	20/10/2016	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE589.455	10/11/2016	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE589.456	12/12/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0045/2017	22/02/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0124/2017	05/04/2017	EP	Résumé

Gérer les flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union

OBJECTIF : présentation d'une communication conjointe du Service européen pour l'action extérieure destinée à faire un état des lieux des solutions pour faire face à la crise des réfugiés en Europe.

CONTEXTE : l'Union européenne (UE) fait face à la plus importante crise de réfugiés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'une crise d'une ampleur sans précédent, qui émane pour l'essentiel des conflits et persécutions dont le grand voisinage de l'Europe. Les conflits violents qui font rage en Syrie et en Iraq, d'une part, et l'instabilité et la pauvreté qui sont actuellement le lot de certaines contrées d'Afrique, d'autre part, ont poussé des millions de personnes à fuir en quête de protection et d'une vie décente, en direction, notamment, de l'UE.

Cette dernière renforce actuellement ses capacités de réaction en se fondant sur les principes de la solidarité et de la responsabilité, dans le respect plein et entier de ses valeurs et de ses obligations internationales.

Depuis le début de 2015, l'UE a réorienté et mobilisé l'ensemble de ses instruments d'action extérieure pour faire face à la crise des réfugiés, en se fixant 3 objectifs: i) sauver des vies humaines, ii) garantir la protection des personnes qui en ont besoin, iii) mieux gérer les frontières et la mobilité des populations.

En 2015, le nombre de personnes empruntant l'itinéraire de la Méditerranée orientale pour pénétrer dans l'Union européenne s'est monté à 182.740, ce qui constitue une augmentation vertigineuse par rapport à 2014 avec une hausse exponentielle du nombre de personnes sollicitant une protection internationale venant de Syrie, d'Iraq et d'Afghanistan.

Les migrants en situation irrégulière qui suivent l'itinéraire de la Méditerranée centrale viennent pour la plupart de l'Afrique subsaharienne et souvent de zones touchées par les conflits: 20% d'entre eux environ sont originaires d'Érythrée, 12% de Somalie et encore 10% de Syrie.

Si la pression migratoire qui s'exerce aujourd'hui sur l'UE peut paraître énorme à ses citoyens, l'Union est loin d'être la région du monde la plus touchée par ce phénomène. Plus de 85% des personnes concernées vivent à présent dans des pays en développement (notamment, dans un pays voisin comme le Liban, la Jordanie et la Turquie). Les migrations et la crise des réfugiés actuelles ne sont donc pas un problème européen. Il s'agit d'un défi international auquel l'Union doit répondre.

C'est la raison pour laquelle, le Service d'action extérieure propose un cadre d'action pour répondre à l'exacerbation de la pression migratoire actuelle et proposer une réponse européenne.

CONTENU: face à la crise actuelle, la priorité va aux actions ayant la plus forte incidence immédiate sur les flux migratoires. Parallèlement, il importe de s'engager à long terme sur ces questions, si l'on entend lutter contre leurs causes profondes.

L'Union européenne a pour objectif de renforcer le dialogue politique, la coopération, l'échange de connaissances et d'expériences avec les pays partenaires, les organisations de la société civile et les autorités locales, en vue de soutenir la mobilité humaine en tant qu'élément positif du développement humain. La coopération, qui repose sur une approche fondée sur le respect des droits, dont les droits de l'homme, contribuera à relever ces défis, y compris ceux des migrations Sud-Sud et de la situation des migrants vulnérables.

La présente communication, qui fait partie d'un ensemble plus large de propositions adoptées par la Commission, décrit l'action externe menée par l'Union européenne pour tenter de résoudre la crise des réfugiés.

Elle se concentre essentiellement sur une triple réponse :

- 1) mobiliser les instruments financiers essentiels : avec 96,8 milliards EUR pour la période 2014-2020, la coopération extérieure de l'Union joue un rôle essentiel. Dans le cadre de la crise actuelle et en complément du Fonds pour le redressement de la Syrie, la Commission propose un nouveau Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique. Ces Fonds fiduciaires permettront à l'UE, à ses États membres et aux donateurs qui y contribuent de faire face aux différentes dimensions des situations d'urgence en apportant une réponse conjointe, souple et rapide à des besoins fluctuants. Le Fonds fiduciaire proposé soutiendra la stabilité et favorisera la résilience, le développement économique, la sécurité et la gestion des migrations;
- 2) coopération en matière de réadmission et de retour des migrants en situation irrégulière : à l'heure actuelle, les pourcentages de migrants reconduits dans leur pays sont relativement faibles dans les États membres de l'UE (moins de 40% des migrants en situation irrégulière en 2014). Le [plan d'action de l'UE concernant les retours](#), adopté parallèlement à la présente communication, porte précisément sur ce domaine d'action;
- 3) lutte contre la criminalité organisée responsable du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains : l'UE joue un rôle clé dans le renforcement des capacités dont disposent les pays partenaires pour assurer la gestion des frontières et appliquer les mesures de retour volontaire et de réintégration des migrants, en adoptant une approche intégrée qui permet d'assurer la sécurité des frontières tout en facilitant les flux licites de personnes et de biens. [L'agenda européen en matière de migration](#) propose un certain nombre d'initiatives destinées à renforcer les instruments dont l'UE dispose pour lutter contre les réseaux de passeurs, notamment un [plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants](#). D'autres initiatives pertinentes sont également déjà mises en place comme la force navale de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED), la mission EUCAP Sahel Niger ou encore la mission EUCAP Sahel Mali.

La communication fait ensuite un état des lieux précis de chacune des zones concernées par les flux migratoires (en particulier, en Iraq, en Syrie, en Turquie, dans les Balkans occidentaux et dans les zones de l'Afrique subsaharienne).

Conclusions et pistes pour l'avenir : la capacité de l'UE à s'engager avec ses partenaires dans les pays tiers sera essentielle pour faire face à la crise des réfugiés et gérer conjointement les défis qui se posent et les perspectives qui s'ouvrent comme notamment le partenariat UE-Afrique sur les migrations, les initiatives menées dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée ou le partenariat oriental ou le dialogue ACP-UE sur la migration.

Parmi les éléments majeurs qui permettront d'endiguer le phénomène migratoire le plus important de ces 50 dernières années figure :

- des solutions pour remédier aux causes profondes de la crise en Syrie et en Iraq : la haute représentante mène actuellement des dialogues à haut niveau sur ces dossiers, mettant à profit le soutien apporté par l'Union européenne aux pays et régions ainsi que les partenariats déjà en place;
- la coopération avec les pays d'origine et de transit des migrants : le programme commun pour les migrations et la mobilité et les accords de réadmission constituent à cet égard des outils essentiels qu'il conviendra de mobiliser;
- les engagements pris dans d'autres domaines, notamment le commerce et le développement.

Les délégations de l'UE intensifieront également leurs contacts avec les autorités locales. Les délégations présentes dans les principaux pays de transit et d'origine font également l'objet d'un renforcement grâce au déploiement d'officiers de liaison «Migration» européens (EULMOs).

En outre, l'Union européenne organise 2 conférences à haut niveau : 1) la première à La Valette (novembre 2015) sur les avantages des migrations en termes de développement ainsi que sur les causes profondes des migrations, les migrations légales et la mobilité; 2) la seconde portera sur l'itinéraire de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux (automne 2015).

La communication conclut que pour parvenir à une solution globale, il faudra adopter une approche prévoyant des mesures à court et à long termes en se fondant sur des instruments alliant diplomatie et aide financière.

Gérer les flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union

La commission des affaires étrangères et la commission du développement ont adopté le rapport d'initiative conjoint d'Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA (PPE, ES) et Elena VALENCIANO (S&D, ES) sur la gestion des flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union.

Le rapport a été adopté conformément à [l'article 55](#) du Règlement intérieur du Parlement européen (Réunions conjointes de commissions).

Les députés soulignent que, dans le monde d'aujourd'hui, la mobilité humaine est sans précédent. Il convient dès lors que la communauté internationale entreprenne d'urgence le renforcement d'une action commune pour relever les défis et les opportunités que ce phénomène représente. En raison de la complexité des causes de ces mouvements de populations, les députés attendent des réponses différenciées.

Ils considèrent que la migration internationale peut contribuer au développement socio-économique, comme elle l'a fait historiquement, et qu'il faut contrer d'urgence les discours xénophobes, populistes et nationalistes. En ce sens, ils se félicitent de la campagne «Together» lancée par l'ONU pour réduire les perceptions et les attitudes négatives à l'égard des réfugiés et des migrants. Ils invitent les institutions de l'UE à coopérer pleinement avec les Nations unies pour soutenir cette campagne.

Parallèlement, les députés soulignent que le système d'aide humanitaire actuel est extrêmement limité et ses ressources financières insuffisantes pour répondre aux crises de déplacement forcé. La coopération au développement de l'UE devrait dès lors continuer à s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et des migrations, à savoir les conflits armés, la persécution pour quelque raison que ce soit, la violence sexiste, la mauvaise gouvernance, la pauvreté, le manque de possibilités économiques et le changement climatique.

Les députés soulignent que, conformément aux principes de l'UE, l'un des objectifs généraux des politiques de l'Union en matière de migrations extérieures devrait être celui d'un régime de gouvernance multilatérale pour les migrations, dont la récente réunion de haut niveau des Nations unies constitue une première étape de mise en place.

Une meilleure gestion des migrations internationales: une responsabilité mondiale : les députés estiment que la récente décision de l'administration américaine d'interdire temporairement l'entrée des citoyens de 7 pays majoritaires musulmans aux États-Unis et de suspendre temporairement le système américain de réfugiés, alimente les discours anti-immigration et xénophobe.

Ils se réjouissent de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les grandes migrations de réfugiés du 19 septembre 2016 et de l'organisation du Sommet des dirigeants par les États-Unis, car les flux migratoires représentent une responsabilité mondiale qui exige une réponse globale efficace et une coopération renforcée. Toutes les parties prenantes doivent donc parvenir à une solution durable dans le plein respect des droits de l'homme.

Ils soulignent que la coopération mondiale en matière de migrations et de mobilité devrait s'appuyer sur des cadres régionaux et sous-régionaux. C'est pourquoi, ils demandent à l'UE de renforcer les plans de coopération avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe.

Les députés appellent également chacun à s'engager et à respecter ses engagements tant pour respecter les textes internationaux que pour appliquer les principes de relocalisation.

Action extérieure de l'UE et partenariats avec des pays tiers : les députés soulignent que l'action extérieure de l'UE doit être orientée vers la paix, proactive et tournée vers l'avenir, plutôt que principalement réactive. Ils soutiennent une coopération plus étroite entre l'UE et les pays tiers dans toute une série de domaines afin d'éviter de nouvelles crises.

Ils soulignent la nécessité de mettre en place une approche globale des conflits et des crises extérieures en cartographiant les incidences économiques, environnementales, sociales, fiscales et politiques directes et indirectes des déplacements de populations afin de mieux adapter les politiques de développement aux besoins des personnes concernées.

Pour une politique migratoire commune : tout en condamnant la criminalisation croissante des migrations, les députés en appellent à la mise en place d'une véritable politique migratoire européenne commune fondée sur les droits de l'homme, le principe de solidarité entre États membres consacré par l'article 80 du TFUE, la sécurisation des frontières extérieures de l'UE et des voies juridiques adéquates pour une migration sûre et ordonnée. A cet effet, la coopération avec les pays tiers d'origine mais aussi les organisations non gouvernementales s'avère hautement nécessaire.

Au passage, les députés se disent préoccupés par le conflit persistant en Syrie, et invitent l'UE et les États membres à améliorer les moyens dédiés à la prévention des conflits et à la gestion des crises. Ils expriment leur plein appui aux pays voisins de la Syrie, qui continuent de faire preuve d'une solidarité extraordinaire en accueillant des millions de réfugiés malgré des ressources limitées.

Ils regrettent que la réponse à la crise migratoire ait amené en outre l'UE et ses États membres à conclure des accords avec des pays tiers, ce qui implique le non recours à la méthode communautaire qui implique la consultation du Parlement européen.

Moyens d'action appropriés : les députés prennent acte de la proposition de la Commission de mettre en place un nouveau Plan d'investissement extérieur ambitieux visant à mobiliser des investissements dans les pays voisins de l'UE et les pays tiers en développement. Ils constatent que le Fonds européen de développement durable proposé par la Commission sera financé en partie par les dotations du Fonds européen de développement (FED), de l'Instrument de coopération au développement (ICD) et de l'Instrument européen de voisinage (IEV), ce qui implique l'utilisation de fonds de développement pour encourager l'investissement dans le secteur privé.

Les députés soulignent que la somme de 3,35 milliards EUR prévue pour le nouveau Fonds européen pour le développement durable dans le cadre du Plan correspond à plus de 5% des fonds disponibles au titre du FED, de l'ICD et de l'Instrument européen de voisinage (IEV) dans le cadre du Cadre financier pluriannuel. Ils demandent dès lors à la Commission de fournir plus de détails sur cette estimation et sur l'impact attendu de ces importants montants.

Ils constatent enfin que la création de Fonds spéciaux et d'instruments financiers ad hoc qui permettent de mettre en commun les ressources, risquent de mettre l'action de l'UE en péril et de saper l'unité du budget européen ainsi que le pouvoir de l'autorité budgétaire. Ils appellent par conséquent le Parlement à jouer un rôle de contrôle plus important dans l'utilisation de ces instruments.

Gérer les flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union

Le Parlement européen a adopté par 333 voix pour, 310 voix contre et 46 abstentions, une résolution sur la gestion des flux de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'Union.

Le Parlement souligne que, dans le monde d'aujourd'hui, la mobilité humaine est sans précédent. Il convient dès lors que la communauté internationale entreprenne d'urgence le renforcement d'une action commune pour relever les défis et les opportunités que ce phénomène représente. En raison de la complexité des causes de ces mouvements de populations, le Parlement attend des réponses différenciées.

Il considère que la migration internationale peut contribuer au développement socio-économique, comme elle l'a fait historiquement, et qu'il faut contrer d'urgence les discours xénophobes, populistes et nationalistes. En ce sens, il se félicite de la campagne «[Together](#)» lancée par l'ONU pour réduire les perceptions et les attitudes négatives à l'égard des réfugiés et des migrants. Il invite les institutions de l'UE à coopérer pleinement avec les Nations unies pour soutenir cette campagne.

De manière générale, le Parlement appelle à une coopération renforcée avec les Nations unies ainsi qu'avec d'autres acteurs, notamment à des contributions financières accrues en faveur du HCR et de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mais aussi la Banque mondiale ou l'Organisation internationale de migrations (OIM).

Parallèlement, le Parlement souligne que le système d'aide humanitaire actuel est extrêmement limité et ses ressources financières insuffisantes pour répondre aux crises de déplacement forcé. La coopération au développement de l'UE devrait dès lors continuer à s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et des migrations, à savoir les conflits armés, la persécution pour quelque raison que ce soit, la violence sexiste, la mauvaise gouvernance, la pauvreté, le manque de possibilités économiques et le changement climatique.

Le Parlement souligne que, conformément aux principes de l'UE, l'un des objectifs généraux des politiques de l'Union en matière de migrations extérieures devrait être celui d'un régime de gouvernance multilatérale pour les migrations, dont la récente réunion de haut niveau des Nations unies constitue une première étape de mise en place.

Une meilleure gestion des migrations internationales: une responsabilité mondiale : le Parlement estime que la récente décision de l'administration américaine d'interdire temporairement l'entrée des citoyens de 7 pays majoritaires musulmans aux États-Unis et de suspendre temporairement le système américain de réfugiés, alimente les discours anti-immigration et xénophobe.

Il se réjouit de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les grandes migrations de réfugiés du 19 septembre 2016 et de l'organisation du Sommet des dirigeants par les États-Unis, car les flux migratoires représentent une responsabilité mondiale qui exige une réponse globale efficace et une coopération renforcée. Toutes les parties prenantes devraient donc parvenir à une solution durable dans le plein respect des droits de l'homme.

Il souligne que la coopération mondiale en matière de migrations et de mobilité devrait s'appuyer sur des cadres régionaux et sous-régionaux. C'est pourquoi, il demande à l'UE de renforcer les plans de coopération avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe.

Il souligne les obligations imposées par le droit international en ce qui concerne les réfugiés et invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en œuvre la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés ainsi que son protocole. Il demande également à tous les pays d'élargir la protection prévue aux déplacés internes, comme le prévoient déjà des mécanismes tels que la convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (convention de Kampala).

Le Parlement appelle également chacun à s'engager et à respecter ses engagements tant pour respecter les textes internationaux que pour appliquer les principes de relocalisation.

Action extérieure de l'UE et partenariats avec des pays tiers : le Parlement souligne que l'action extérieure de l'UE doit être orientée vers la paix, proactive et tournée vers l'avenir, plutôt que principalement réactive. Il soutient une coopération plus étroite entre l'UE et les pays tiers dans toute une série de domaines afin d'éviter de nouvelles crises.

Le Parlement souligne que l'aide et la coopération de l'Union devraient être conçues pour favoriser le développement et la croissance des pays tiers et encourager ainsi la croissance à l'intérieur de l'Union également ainsi que pour réduire et finalement éradiquer la pauvreté conformément à l'article 208 du traité FUE, et non pour inciter les pays tiers à coopérer en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière, ni à dissuader par la force, les personnes de se déplacer ou à arrêter les flux vers l'Europe.

Il rappelle qu'au moins aussi bien les bailleurs de fonds que les gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide doivent sefforcer d'améliorer l'efficacité de l'aide. Il observe que les flux migratoires constituent une réalité internationale et ne devraient pas devenir un indicateur de la performance des politiques migratoires extérieures de l'Union, et que les accords conclus avec des pays tiers devraient être guidés par des objectifs à long terme, par la création de partenariats durables et par le respect des droits de l'homme.

Il souligne parallèlement la nécessité de mettre en place une approche globale des conflits et des crises extérieures en cartographiant les incidences économiques, environnementales, sociales, fiscales et politiques directes et indirectes des déplacements de populations afin de mieux adapter les politiques de développement aux besoins des personnes concernées.

Pour une politique migratoire commune : tout en condamnant la criminalisation croissante des migrations, le Parlement en appelle à la mise en place d'une véritable politique migratoire européenne commune fondée sur les droits de l'homme, le principe de solidarité entre États membres consacré par l'article 80 du TFUE, la sécurisation des frontières extérieures de l'UE et des voies juridiques adéquates pour une migration sûre et ordonnée. A cet effet, la coopération avec les pays tiers d'origine mais aussi les organisations non gouvernementales s'avère hautement nécessaire.

Le Parlement souligne également que les accords de partenariat, comme les partenariats de mobilité, devraient garantir que les migrants puissent être accueillis en toute sécurité dans les pays de transit et d'origine, d'une manière totalement compatible avec leurs droits fondamentaux. Il insiste sur le fait que le Parlement a clairement son mot à dire dans le cadre des accords de réadmission et de mobilité de l'Union, comme le prévoit le traité de Lisbonne (article 79, par. 3, du traité FUE), et doit donner son accord avant la conclusion d'accords d'association ou d'autres accords similaires. Il doit également être immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes de la procédure.

Au passage, le Parlement se dit préoccupé par le conflit persistant en Syrie, et invite l'UE et les États membres à améliorer les moyens dédiés à la prévention des conflits et à la gestion des crises.

Il exprime son plein appui aux pays voisins de la Syrie, qui continuent de faire preuve d'une solidarité extraordinaire en accueillant des millions de réfugiés malgré des ressources limitées. Il invite donc l'Union et ses États membres à poursuivre la coopération et le dialogue avec le Liban et la Jordanie, tout en augmentant le soutien financier apporté par l'intermédiaire des organisations internationales et des canaux européens afin de faire en sorte, tout d'abord, que les populations de réfugiés bénéficient de conditions de vie décentes, d'un accès aux services de base, du droit à la libre circulation et de possibilités de travail, et deuxièmement, que les fonds atteignent leurs objectifs finaux.

Il regrette que la réponse à la crise migratoire ait amené l'UE et ses États membres à conclure des accords avec des pays tiers, ce qui implique le non-recours à la méthode communautaire laquelle induit la consultation du Parlement européen.

Moyens d'action appropriés : le Parlement prend acte de la proposition de la Commission de mettre en place un nouveau Plan d'investissement extérieur ambitieux visant à mobiliser des investissements dans les pays voisins de l'UE et les pays tiers en développement. Il constate que le Fonds européen de développement durable proposé par la Commission sera financé en partie par les dotations du Fonds européen de développement (FED), de l'Instrument de coopération au développement (ICD) et de l'Instrument européen de voisinage (IEV), ce qui implique l'utilisation de fonds de développement pour encourager l'investissement dans le secteur privé.

Le Parlement souligne que la somme de 3,35 milliards EUR prévue pour le nouveau Fonds européen pour le développement durable dans le cadre du Plan correspond à plus de 5% des fonds disponibles au titre du FED, de l'ICD et de l'Instrument européen de voisinage (IEV) dans le cadre du Cadre financier pluriannuel. Il demande dès lors à la Commission de fournir plus de détails sur cette estimation et sur l'impact attendu de ces importants montants.

Il constate enfin que la création de Fonds spéciaux et d'instruments financiers ad hoc qui permettent de mettre en commun les ressources, risquent de mettre l'action de l'UE en péril et de saper l'unité du budget européen ainsi que le pouvoir de l'autorité budgétaire. Le Parlement devrait dès lors jouer un rôle de contrôle plus important dans l'utilisation de ces instruments.